

Projet présenté par les députés :

M^{me} et MM. Eric Leyvraz, Eric Bertinat, Marc Falquet, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Christina Meissner, Christo Ivanov, Céline Amaudruz et Antoine Bertschy

Date de dépôt : 19 avril 2010

Proposition de motion

Déclassement de la zone agricole

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la surface de la zone agricole diminue régulièrement ;
- que dans les déclassements on ne tient jamais compte de la qualité des terres ;
- que la zone agricole n'est pas une réserve de terrains à bâtir ;
- qu'un projet de loi veut changer l'affectation de 58 hectares voués à la culture dans la plaine de l'Aire ;

invite le Conseil d'Etat

à proposer, dans le cadre du plan directeur 2012 de l'aménagement du territoire, un texte de loi garantissant à 9 000 hectares de terres agricoles la même protection que celle accordée aux forêts.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'exemple du projet de loi les Cherpines - les Charrotons nous montre toute l'incohérence de notre politique environnementale. Il prévoit le déclassement de 58 hectares de la zone agricole en zone de construction dans la plaine de l'Aire.

Nous avons besoin de nouveaux logements, personne ne le conteste. Mais cela ne doit pas nous empêcher de nous poser les questions fondamentales : quelle société voulons-nous ? Quel avenir sommes-nous en train de préparer ?

Serons-nous plus heureux quand tout aura été bétonné ?

58 hectares, ce n'est pas anodin. En plus, et c'est là que le bât blesse, il s'agit d'excellentes terres agricoles. Cela soulève des interrogations qui méritent des réponses :

- pourquoi ne tenir compte que des surfaces et jamais de la qualité des terres dans les déclassements ?
- personne ne s'occupe du sort des exploitants actuels, en grande majorité fermiers et donc non propriétaires des lieux. Que vont-ils devenir ? Et notre cardon AOC presque exclusivement cultivé là ?
- comment concilier nos fracassantes déclarations sur le développement durable, nous donnons volontiers des leçons, et le bradage de terrains voués à la production de notre nourriture ? Si le Brésil annonçait vouloir défricher 17 000 km² de forêt primaire, tout le monde crierait au scandale ; et pourtant c'est 0,2 % de son territoire, comme ces 58 hectares pour nous...
- ne serait-il pas sage de garder une agriculture de proximité, alors qu'aujourd'hui nous importons à Genève 85 % de nos besoins alimentaires ?

N'oublions pas que chaque heure il y a 8 000 personnes de plus sur cette planète, il faudra 2 000 hectares pour les nourrir, la tâche paraît insurmontable.

Au XIX^e siècle, notre pays a su faire face aux dangers menaçant les forêts, il a pris les mesures nécessaires pour les protéger définitivement et avec succès, elles gagnent même du terrain.

Nous avons, dans ce canton, préservé jusqu'à ce jour de belles surfaces agricoles, faciles à travailler, alors sachons les garder ! Il faut 10 000 ans pour obtenir un bon sol cultivable à partir de la roche-mère, une signature sur un papier officiel pour le faire disparaître.

Le nouveau plan directeur général de l'aménagement du territoire 2012 doit garantir le maintien de grands espaces agricoles **et classer de manière définitive, comme on l'a fait pour les forêts, environ 9 000 hectares des 12 500 hectares de la zone agricole**. Une partie de la zone agricole restante changera peu à peu d'affectation, mais les surfaces protégées, importantes et bien groupées, permettront toujours un travail rationnel du paysan avec le minimum de nuisances, soit pour lui dans son activité, soit pour les habitants proches.

Il y a beaucoup d'espaces mal utilisés, on peut développer Genève sans brader des terres aussi indispensables à la vie.

Le mitage du terrain doit cesser. Cette motion propose un sage choix de société, assure une haute qualité de vie et une sécurité d'approvisionnement local que nous n'aurons sûrement pas à regretter.

Et si dans 100 ans, il n'y a plus besoin d'agriculture, nos descendants transformeront ses surfaces en magnifiques jardins et loueront notre sagesse !

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter la présente motion.